



**AVIS DE CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT  
SUR TITRE D'ADJOINTS TECHNIQUES PRINCIPAUX DE 2<sup>ème</sup> CLASSE  
INTERNE  
DE L'INTÉRIEUR ET DE L'OUTRE MER – SESSION 2021**

Le SGAMI sud-ouest organise au titre de l'année 2021 un concours INTERNE pour le recrutement sur titre d'adjoints techniques principaux de 2<sup>ème</sup> classe de l'Intérieur et de l'Outre-Mer pour les services de la zone de défense et de sécurité du sud-ouest (région Nouvelle-Aquitaine).

Le nombre total des postes offerts est fixé à 8, la répartition est la suivante :

<b>SPÉCIALITÉ « ENTRETIEN ET RÉPARATION DES ENGINES ET VÉHICULES À MOTEUR »</b> <b>6 POSTES</b>
3 postes de mécanicien en Gironde (33), 1 poste de mécanicien dans les Pyrénées-Atlantiques (64), 1 poste de mécanicien dans les Deux-Sèvres (79), 1 poste de mécanicien dans la Vienne (86).
<b>SPÉCIALITÉ « HÉBERGEMENT ET RESTAURATION »</b> <b>2 POSTES</b>
2 postes de cuisinier dans les Pyrénées-Atlantiques (64)

**Les candidats ne peuvent pas postuler dans plusieurs spécialités. Par contre ils peuvent postuler à plusieurs métiers dans une seule spécialité.**

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL

Date limite de dépôt de candidatures	<b>Mercredi 30 juin 2021</b> , cachet de la poste faisant foi ou par dépôt au bureau du recrutement du SGAMI sud-ouest <b>jusqu'à midi dernier délai.</b>
Examen des dossiers de candidature par la commission de sélection	Juillet 2021
Epreuves pratiques et Entretien	Septembre 2021
Affectation	A compter du 15 octobre 2021

### CONDITIONS D'ADMISSION

- Être fonctionnaire, agent contractuel de la fonction publique de l'État, Territoriale ou hospitalière ou être militaires et compter au moins **un an de services publics** au 01 janvier 2021 ;
- Être en activité, en détachement ou en congé parental à la date de clôture des inscriptions. *Les fonctionnaires en congé maladie, de longue maladie ou de longue durée sont également autorisés à se présenter (les fonctionnaires en disponibilité ne peuvent faire acte de candidature) ;*
- Être titulaire d'un diplôme de niveau 3 (CAP – BEP) de la spécialité postulée ou d'une qualification équivalente ou expérience professionnelle de plus de 3 ans ;
- Ne pas avoir de mentions portées au bulletin n°2 du casier judiciaire, incompatibles avec l'exercice des fonctions ;
- Être en règle avec la législation sur le service national.

**Le dossier d'inscription est téléchargeable depuis le site internet du Ministère de l'Intérieur :**  
**[www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr)** (onglet le ministère recrute / Filière services techniques / les recrutements / adjoints techniques / les recrutements ouverts)

Les candidats devront adresser la fiche d'inscription dûment complétée, accompagnée des pièces suivantes :

- 1 lettre de motivation
- 1 copie de la JAPD ou JDC si vous avez moins de 25 ans
- 1 curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.
- 1 copie de la carte d'identité ou du passeport
- 1 copie de vos diplômes
- 1 copie des justificatifs d'emploi (contrat de travail, solde de tout compte, etc.)
- 1 Etat des services faits

À l'adresse ci-dessous :

**SGAMI Sud-Ouest – DRH-Bureau du recrutement / Section ATIOM**  
**89, cours Dupré de Saint Maur – BP 30091**  
**33041 BORDEAUX CEDEX**  
**Tél. : 05 56 99 71 71**

**Tout dossier parvenu en dehors des délais sera rejeté.**

Les candidats dont la candidature sera retenue à l'issue de l'examen des dossiers par la commission de sélection seront convoqués pour passer les épreuves d'admission.

La durée de la mise en situation est fixée par le jury en fonction de la spécialité. Elle ne peut-être inférieure à une heure ni excéder quatre heures. La durée de l'entretien est de vingt minutes.

A l'issue de cette seconde phase de recrutement, la commission établira la liste des candidats déclarés admis en liste principale et la liste des ceux inscrits sur la liste complémentaire.

Les affectations dépendront des vœux et du classement des lauréats.

**L'admission définitive des candidats est conditionnée à l'enquête administrative.**

Conformément à l'article 3-10 du décret 2016-580 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'État, les lauréats des concours internes seront titularisés dès leur nomination.

Bordeaux, le 12 mai 2021

Le Directeur Adjoint des Ressources Humaines  
Ancene BOUAZIZ

**Il vous est vivement conseillé de prendre contact avec le service recrutement du SGAMI sud-ouest par téléphone si vous ne recevez pas vos différentes convocations à ce concours dans les délais impartis. L'Administration ne sera pas tenue responsable en cas de non réception des convocations par vos soins.**

**Le calendrier sera actualisé et affiché sur le site du ministère de l'intérieur dès que les dates seront arrêtées.**

